

par Médecin du travail		Par Professionnel de santé (Médecin du Travail, Collaborateur, MT, Interne, INFIRMIER[E])					
	Sans Risques	Risques Particuliers	Risques professionnels				
	Délais	et TIERS Art. R. 4624-23 Amiante, Plomb, CMR, Agents Biologiques 3 & 4 , Rx Ionisants, Hyperbare, Chute de hauteur & Echaffaudages + Risques Employeurs & avis MW, + autorisation de conduite R. 4323-56.	Risques biologiques groupe 2 R. 4426-7.	Nuit Art. R. 4624-18.	<18 ans Art. R. 4624-18.	Etat de Santé Handicapé Invalidité	Femme enceinte, post partum, allaitante Art. R. 4624-19
VIP Visite Information & Prévention	<= Fin période d'essai <= 3 mois		VIP préalable à l'embauche	VIP préalable à l'embauche	VIP préalable à l'embauche	VIP	VIP
Visite Embauche		<u>Visite Aptitude</u> préalable embauche Renouvelable 2 ans sous conditions				et Médecin du travail	et Médecin du travail
Renouvellement	<= 5 ans sous conditions	Renouvelable 2 ans sous conditions		<= 3 ans sous conditions	<= 3 ans sous conditions	<= 3 ans sous conditions	<= 3 ans sous conditions
PERIODIQUE	<= 5 ans Après protocole	<= 3 ans Après protocole Médecin Art. R. 4624-17.					
		<= 2 ans Art. R. 4624-28					
		<= 4 ans Art. R. 4624-28					
Pré-Reprise	arrêt >= 3 mois						
Reprise	<u>Visite Aptitude</u> Maternité, MP, Arret > 30 jours AT MP Maladie						
<u>Ala demande</u>	Employeur, travailleur, Médecin du travail : à Tout moment						
Salariés Particuliers Art. R. 4624-17.	Risques Professionnels état de santé agé < 18 ans Handicapés Invalidité Nuit	Risques Particuliers Art. R. 4624-23. + aptitude dans CdT + Désignés par employeur avec avis CHS-CT et Avis du Médecin du travail, DUEvRP, FE	Amiante, Plomb, CMR Agents Biologiques 3 & 4 Rx Ionisants Hyperbare Chute de hauteur & Echaffaudages + Risques Employeurs & avis MW + autorisation de conduite R. 4323-56				